



Dispositif « Permis de Louer »

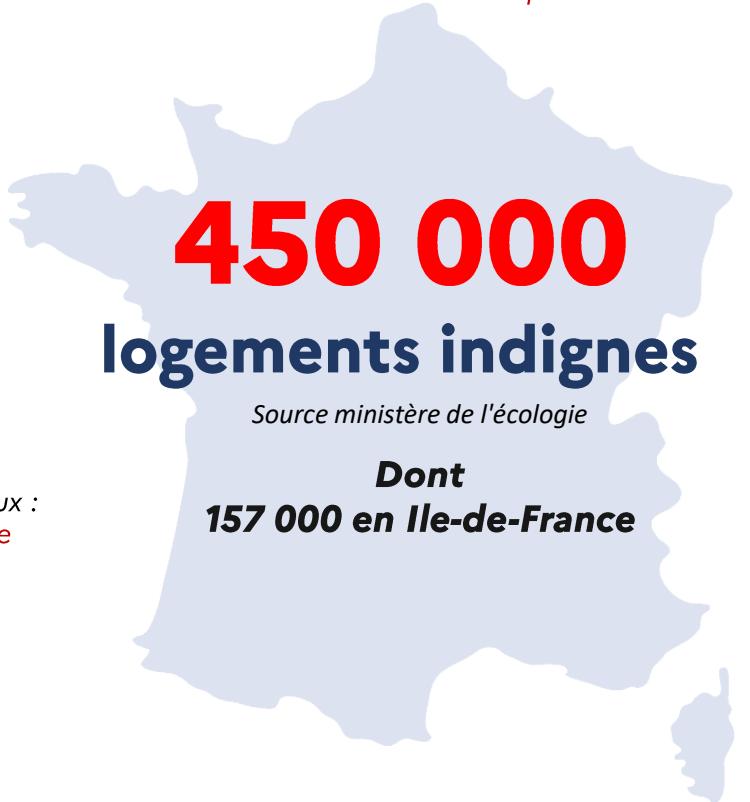
Autorisation préalable de mise en location

OBJECTIF

**INTERVENTION EN AMONT
DANS LA PRÉVENTION
DES LOGEMENTS INDIGNES & DES MARCHANDS DE
SOMMEIL**



OBJECTIF



RÉGLEMENTATION

- ✓ Loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014, articles 92 et 93
- ✓ Décret n° 2016-1790 du 19 décembre 2016 relatif aux régimes de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location
- ✓ Loi ELAN n°2018-1021 du 23 novembre 2018, article 188
- ✓ Code de la construction et de l'habitation :
 - Articles L.635-1 et suivants relatifs à l'autorisation préalable de mise en location

INTÉRÊT

Intérêt
pour le locataire

Sérénité
de louer un logement
de qualité

Garantie
d'un logement digne

Intérêt
pour le propriétaire

Sécuriser
la conformité de son
logement

Défendre
en cas de mauvaise
utilisation

Intérêt
pour la commune

Certifier
la qualité des logements
du centre-ville
auprès de la population

Promouvoir
les logements en
centre-ville*

Améliorer la qualité de vie et l'attractivité du centre-ville*

Délais d'instruction 1 mois

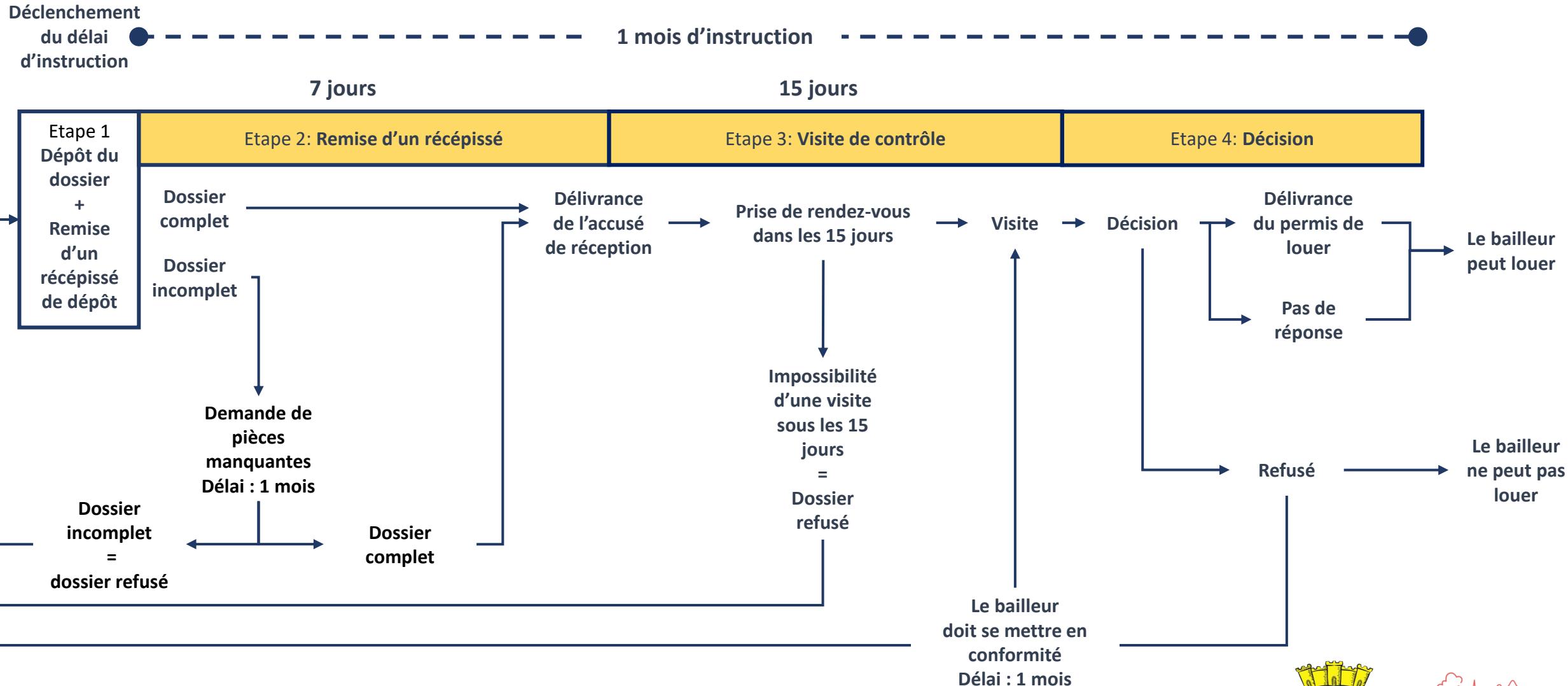
DISPOSITIF

Autorisation préalable de mise en location

- Le formulaire CERFA n°15652*01
- Le dossier de diagnostic technique complet (DDT)
 - o Le diagnostic plomb pour toute construction antérieure à 1949 (validité illimité si négatif / 6 ans si positif (supérieur à 1 mg/cm²)
 - o Le diagnostic amiante (validité illimité)
 - o Le diagnostic électrique pour les installations de plus de 15 ans (validité 6 ans)
 - o Le diagnostic gaz pour les installations de plus de 15 ans (validité 6 ans)
 - o Le diagnostic de performance énergétique (validité 10 ans)
 - o L'état des risques naturels et technologiques – ERNMT – (validité 6 mois)
 - o Le mesurage de la superficie habitable - Loi Boutin (illimitée si pas de nouveaux travaux)
- Le projet de bail ou le bail
- Les plans intérieur
- Le montant du loyer et des charges
- Paiement de la prestation 60 €

**AUTORISATION
VALABLE 2 ANS**

TEMPORALITÉ - Autorisation préalable de mise en location





PÉRIMÈTRE



Périmètre d'Autorisation préalable
de
mise en location



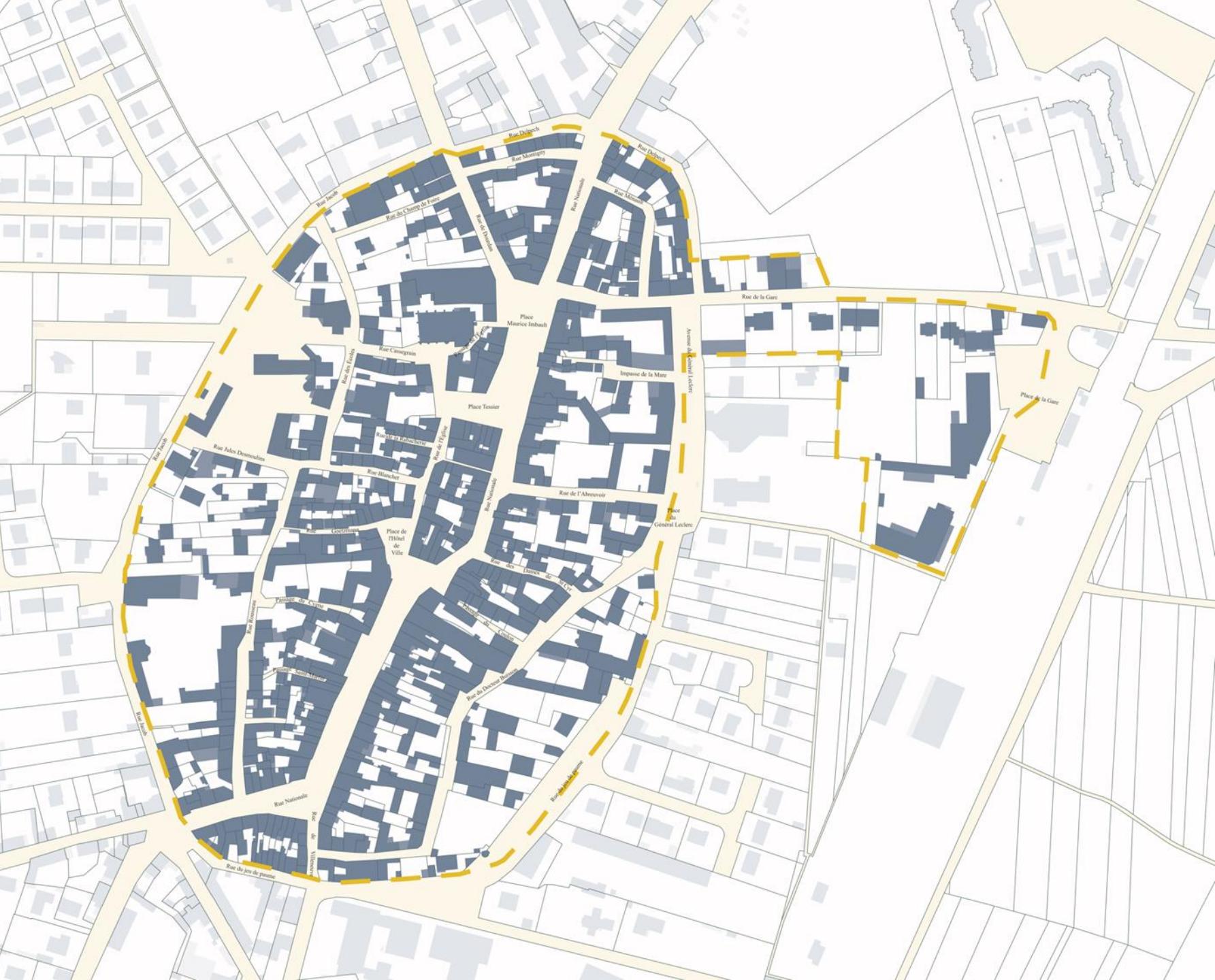
Avenue du Général Leclerc
Chemin d'Autruy
Chemin Jousset
Impasse de la Mare
Passage de l'Église
Passage du Coulon
Passage du Cygne
Passage Saint-Martin
Place de la Gare
Place de l'Hôtel de ville
Place Maurice Imbault
Place Tessier
Rue de l'Abreuvoir
Rue Blanchet
Rue Cassegrain
Rue du Champ de Foire
Rue des Dames de St Cyr
Rue Delpech
Rue du Docteur Buisson
Rue de Dourdan
Rue des Écoles
Rue de l'Église
Rue de la Gare
Rue Goetzmann
Rue Jacob
Rue Jules Desmolins
Rue du Jeu de Paume
Rue Nationale
Rue Menault
Rue Rousseau
Rue de Villeneuve



PÉRIMÈTRE



Périmètre d'Autorisation préalable
de
mise en location





Petites villes
de demain

PÉRIMÈTRE



Périmètre d'Autorisation préalable
de
mise en location



LES SANCTIONS

Absence
de
demande d'autorisation

5 000 €

En cas
de nouveau manquement
sur les 3 ans

15 000 €

Mise en location
avec
un refus

15 000 €



Dispositif « Permis de Louer »

Autorisation préalable de mise en location